

Ozonation au lieu de chloration pour le traitement de l'eau potable

L'ozone (gaz résultant de la condensation de l'oxygène- O_3 – produite à partir d'air desséché soumis à des décharges électriques) est un puissant oxydant qui possède des propriétés antiseptiques et bactéricides.

Il est utilisé dans le traitement de l'eau potable pour oxyder les micropolluants organiques (précurseurs de formation des organochlorés) et pour améliorer les qualités esthétiques de l'eau (couleur et goût).

L'emploi de l'ozone comme agent désinfectant demeure toutefois beaucoup plus dispendieux que le chlore et pratiquement inaccessible pour de petites installations de traitement. Par ailleurs, contrairement au chlore, l'ozone n'a pas un pouvoir de rémanence, c'est à dire que son effet n'est pas persistant.

En vertu de la réglementation actuelle (Règlement sur l'eau potable), lorsqu'il y a désinfection de l'eau, le maintien à la sortie du poste de traitement d'une concentration en chlore résiduel (ou de toute autre substance utilisée) est obligatoire. Cette exigence vise à prévenir le développement de bactéries pendant le séjour de l'eau dans les réservoirs et les conduites ainsi que d'éventuelles contaminations lorsque l'eau est exposée à certains points du réseau de distribution (réservoir non recouvert).